



Non versement de ma retraite

Par **anne marie_old**, le **01/12/2007** à **21:48**

je suis en attente de mes versements retraite depuis le 1er aout est ce normal d'avoir un délais aussi long et surtout aucun courrier des organismes auprès des quelles je suis reconnue comme retraité depuis cette date . rnj'ai préparé ma retraite depuis le mois de mars et a ce jour je suis sans ressources avez vous connu cette situation et quels recours ai-je pour faire valoir mes droits .?

Par **ly31**, le **02/12/2007** à **07:17**

Bonjour,rnrnPrécisément quand avez vous eu vos 60 ans ?rnrnJe vous conseille vivement de prendre contact avec le C.I.C.A.S., afin d'obtenir un rendez vous dans les meilleurs délais, (organisme généralement regroupé dans les centres de la CRAM) et il y en a dans chaque départementsrnrnJe vous souhaite bon couragernrny31

Par **anne marie_old**, le **02/12/2007** à **11:21**

bonjours rnMerci de m'avoir répondu, j'ai eu mes 60 ans le 30 juillet 2007 précisément .

Par **ly31**, le **02/12/2007** à **12:05**

Re BonjourrnrnEffectivement il y a un problème !rnrnAvez obtenu en mars une estimation de

vosre retraite auprès de la Cram et du CICAS ?rnrnIl y a je pense quelque chose qui bloque et c'est à nous de superviser !rnrnSi vous avez le moindre soucis n'hésitez pas à me recontacterrnrnJe vous souhaite une bonne fin de journée31

Par **anne marie_old**, le **02/12/2007** à **12:11**

re bonjour ;rnrnon je n'ai absolument rien reçu de mon estimation n'y aucun courrier rnrnmerci

Par **ly31**, le **02/12/2007** à **12:20**

Re Bonjour,rnrn"JE NE PARLE QUE DE LA RETRAITE DU PRIVE"rnrnExcusez moi, mais j'ai complètement oublié de vous demander si vous étiez dans le privé ou dans l'administration, personnellement je ne peux parler que du privé !rnrnIl y a effectivement un problème ! !
!rnrnEtes vous en possession de votre dernier relevé de carrière ?rnrnTout est à faire par nous même et c'est souvent la galère, car il y a le relevé de carrière de la Cram (sécurité sociale) et celui du CICAS (retraite complémentaire) qui ne correspond pas forcément, c'est incroyable et inexplicable, mais c'est comme cela ! rnrnIl faut savoir qu'avant 1973 la retraite complémentaire n'était pas obligatoire, que le plafond de la Cram est de 1.200€ et qu'en ce qui concerne la retraite complémentaire, il n'y a pas de minimum, et pas de maximumrnrnA vous lirerrnrnly31

Par **anne marie_old**, le **02/12/2007** à **13:09**

re bonjours rn ALors j'ai été assistante marternelle à domicile et je n'ai que mon relevé de carrière de l' ARRCO .rnrnmerci

Par **ly31**, le **02/12/2007** à **14:13**

Re Bonjour,rnrnL' ARRCO est le regroupement de certaines caisses de retraites complémentaires, il vous manque le relevé de carrière de la Cram (sécurité sociale)rnrnRendez vous au plus vite dans un bureau de la Cram et vous pourrez vous faire communiquer (en principe de suite) un relevé de carrière, n'oubliez pas de vous munir de certains documents et en autre de votre carte vitalerrnrnJe pense qu'il vous faudra refaire le point avec le CICAS, et leur demander ou en est l'évaluation de votre complémentaire !rnrnIl faut les booster gentiments !rnrnJe vous souhaite bon courage et revenez vers moi en cas de besoinrnrnCourage vous allez y arriverrnrnly31